



Augmentation des provisions de charge

Par **coraline69**, le **16/07/2014** à **18:29**

Bonjour

À la mi juin , tous les locataires ont reçu une revalorisation des charges pour l'année 2013 en effet ces dernières ont doublé de ce fait nous nous sommes tous réunis pour faire une mise en demeure contre la régie car nous n'avions toujours aucun justificatif les justificatifs nous ont donc été remis et part chez un comptable demain cependant dans les pièces fournies il s'avère qu'il y a une facture pour un débouchage de tabouret est-ce à nous de payer?
de plus il y a également des factures de l'année 2012 comment est-ce possible?
tous les locataires ont donc décidé d'arrêter de payer la provision sur charges tant que l'on n'aura pas compris pourquoi une telle augmentation avons-nous le droit?
d'avance merci

Par **janus2fr**, le **16/07/2014** à **19:48**

Bonjour,

En théorie, non, vous n'avez pas le droit de ne pas payer les provisions prévues.